

# MATÉRIEL INDUSTRIEL

## LA PERFORMANCE

## DES AGENTS ENFIN RECONNUE

**Depuis plusieurs mois maintenant, la CFDT Cheminots pousse et revendique la mise en place pour tous les agents du Matériel Industriel, quel que soit leur service, leur établissement d'une prime de performance à l'instar des autres activités du Matériel ( TGV, TER, ...).**

La CFDT Cheminots a été entendue, et le système de rémunération de la performance sera mise en place en 2024 avec une prime pouvant aller jusqu'à 600 € en cas de dépassement des objectifs.

Ce challenge est collectif. Il est basé exclusivement sur la production, et ne revêt aucun autre critère pernicieux tels que les résultats sécurité, ou l'absentéisme.

### QUI EST CONCERNÉ ?

- ➔ Tous les établissements (Techninat, Technicampus et CLI compris), et toutes les directions se verront appliquer le challenge performance.
- ➔ Tous les agents exécution, maîtrise et cadres, CP, contractuels, alternants.
- ➔ Les agents en temps partiel ou ayant subi des absences, hors absence de type A (article 191 du GRH 131, c'est-à-dire absences autres que les absences classiques de type congés, RP, fériés, congés annuels, congés exceptionnels, temps partiel), se verront appliquer la prime au prorata de leur présence. De même pour les alternants arrivés en cours d'année.

### COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Le challenge est en réalité découpé en 4 trimestres sur l'année.

Sur chaque trimestre, si le résultat de l'entité ou du site est atteint : chaque agent capitalise une prime de 75 €. En cas de dépassement de l'objectif (surperformance) ce sont 175 € qui sont capitalisés pour le trimestre.

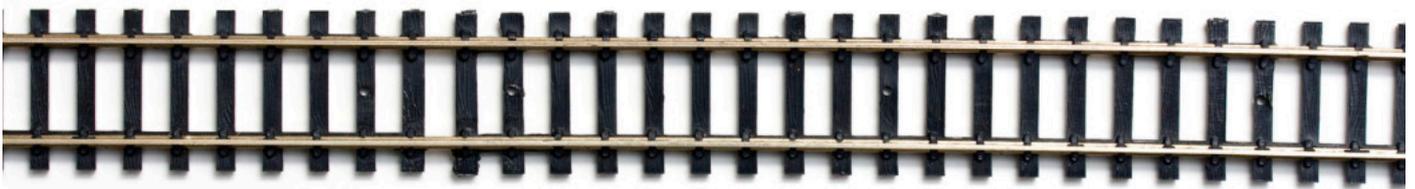
Le montant perçu pour chaque trimestre est versé en une seule fois en fin d'année, lorsque les résultats de ce challenge sont connus. Les objectifs, comme les autres années sont déjà annoncés et connus, ce qui change c'est que cette année, ils permettent aux agents d'en bénéficier.

### ET POUR LES DIRECTIONS ?

Le challenge est réalisé au sein de chaque établissement de production en fonction de ses résultats. Les agents des directions MI se verront appliquer la prime en fonction de l'agglomération des résultats des établissements de production. L'ingénierie (et ses Clusters) aura également son propre challenge. Les agents des pôles d'appui des établissements se verront appliquer la prime en fonction de l'agglomération des résultats des sites de production

## **LA POSITION ET LES PROPOSITIONS DE LA CFDT :**

- ➔ La CFDT salue la création de cette prime de performance, même si tout n'est pas parfait, cela a le mérite d'exister,
- ➔ Elle salue son montant uniforme quel que soit le grade, et le fait que chacun y soit éligible, quel que soit le service,
- ➔ La CFDT estime que la reconnaissance de la performance doit aussi passer par l'augmentation salariale, les notations. La CFDT demande des requalifications de postes pour tenir compte de l'évolution du métier, notamment le besoin d'accompagnement des jeunes recrues et des intérimaires.
- ➔ La CFDT estime que le grand nombre de recrutements et d'intérim rend la tâche encore plus ardue pour les agents plus anciens transmettant leur savoir, et assurant le contrôle de la production. Cela doit être valorisé par de meilleures primes de tutorat,
- ➔ Un mécanisme doit être mis en œuvre pour que les intérimaires soient également éligibles à cette prime.



## **INTÉRESSEMENT, PRIME DE PERFORMANCE, PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR, DISPOSITIF LA PRIME, GIR : LA CFDT SUR TOUS LES FRONTS DU POUVOIR D'ACHAT ET DE LA RECONNAISSANCE.**

- ➔ Intéressement : la CFDT est signataire de l'accord d'intéressement mis en œuvre à la SA Voyageurs. Selon les informations dont nous disposons, et sous réserve de la consolidation des résultats, ce sont plus de 1000 € qui seraient versés aux agents en 2024 sur la base des résultats 2023 !
- ➔ La prime de partage de la valeur de 400 € fin 2023 a été obtenue par la signature puis le vote de la CFDT en instance commune. Les très bons résultats du groupe SNCF seront annoncés courant mars. La CFDT demande dès maintenant que ces bons résultats profitent aussi aux cheminotes et cheminots qui y ont contribué dans chaque SA.
- ➔ Les dispositifs prime et GIR font partie de dispositions qui ont été négociées au fil des années par la CFDT. La CFDT demande l'alignement des montants de la prime sur la GIR.

